

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure adaptée

TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DU BATIMENT RHONE - LOTS 3 ET 5
CAMPUS ARTISTIQUE PHASE 0 - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE
ET DE DANSE DE LYON

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMUE "Université de Lyon", pour le compte du Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon (CNSMD)

Correspondant : Marchés publics, Université de Lyon, 92 rue Pasteur - CS 30122 - 69361 Lyon Cedex 07 - adresse internet : <http://www.universite-lyon.fr>

Objet du marché : La présente consultation concerne les lots 3 (serrurerie) et 5 (menuiseries intérieures et extérieures) de l'opération phase 0 du Campus Artistique, relative aux travaux d'aménagement intérieur du bâtiment Rhône, pour le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon. Le projet consiste à une mise à niveau technique du bâtiment Rhône pour permettre l'installation des activités actuelles du bâtiment Saône. Lieu d'exécution : Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon, 3 quai Chauveau 69009 Lyon. Les travaux sont segmentés en lots. La présente consultation concerne uniquement les lots 3 et 5, pour faire suite à une précédente procédure déclarée sans suite pour motif d'infructuosité. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières Communes (C.C.T.P.C.) à tous les lots. Les spécifications techniques des ouvrages sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) propre à chacun des lots.

Lieu des travaux : 3 quai Chauveau, 69009, Lyon.

Caractéristiques principales :

- **Forme du marché :** Les marchés conclus à l'issue de la procédure de mise en concurrence seront des marchés dits ordinaires, à prix globaux et forfaitaires (un par lot).
- **Type de procédure :** Le présent marché est lancé en procédure adaptée en application des articles L 2123- 1 et R 2123- 1 du Code de la Commande Publique. La présente consultation fait suite à une précédente procédure déclarée sans suite pour motif d'infructuosité sur les lots 3 et 5.
- **Des variantes seront-elles prises en compte :** Non
- **Durée et délais d'exécution :** La durée du marché s'étend de la date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement définie à l'article 44 du CCAG-Travaux. La durée prévisionnelle du marché est de 20 mois, période de Garantie de Parfait Achèvement comprise.
Les délais d'exécution sont fixés à l'article 4.3 du C.C.A.P.
La date prévisionnelle de début d'exécution du marché est estimée au mois de septembre 2025.
- **Conditions de participation des concurrents :** Candidat seul ou groupement : cf article 1.5 du RC.

Décomposition du marché en tranches ou en lots :

L'opération est décomposée en 9 lots :

- Lot 1 : Curage
- Lot 2 : Maçonnerie
- **Lot 3 : Serrurerie**
- Lot 4 : Plâtrerie - Peinture
- **Lot 5 : Menuiseries intérieures et extérieures**
- Lot 6 : Revêtements de sols
- Lot 7 : Faux-plafonds
- Lot 8 : Plomberie Ventilation Chauffage
- Lot 9 : Electricité

Pour faire suite à une précédente procédure déclarée sans suite pour motif d'infructuosité, la présente procédure concerne uniquement les lots 3 et 5. Les autres lots seront attribués dans le cadre de la procédure précédente.

Il n'est pas prévu une décomposition en tranches ou de prestation supplémentaire éventuelle (PSE) dans le cadre des lots 3 et 5.

Renseignements relatifs aux marchés :

LOT 3 – TRAVAUX DE SERRURERIE

Le lot n°03 porte sur des prestations de serrurerie. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières Communes (C.C.T.P.C.) à tous les lots et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) propre au lot n°03.

CPV:

45262690 (Code principal) ; 44316500 ; 45223110

LOT N°5 – TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES

Le lot n°05 porte sur des prestations de Menuiseries intérieures et extérieures. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières Communes (C.C.T.P.C.) à tous les lots et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) propre au lot n°05.

CPV:

45421000 (Code principal) ; 45421131 ; 44220000 ; 44221000

Visite facultative sur site : prévue le 24 juillet 2025 à 14H00 au 3 quai Chauveau, 69009, Lyon. Cf. article 9.2 du RC relatif aux modalités d'inscription.

Modalités essentielles de paiement :

Les modalités de règlements des comptes sont indiquées à l'article 18 du CCAP du marché.

Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes. La périodicité du versement de ces acomptes est mensuelle.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée : L'Euro

Documents à produire par le candidat :

- Pièces de la candidature :

Chaque candidat aura à produire, pour chacun des lots pour lesquels il se porte candidat, un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- a. **Une déclaration de candidature** (imprimé DC1 fourni dans le DCE, ou DUME à compléter, ou équivalent),
- b. **Une déclaration sur l'honneur** datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique (modèle de déclaration sur l'honneur fourni dans le DCE, ou case à cocher dans la rubrique F1 du formulaire DC1 (qui devra dans ce cas être daté et signé par le candidat), ou équivalent à jour de la réglementation) ;
- c. **Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;**
- d. **Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques :**
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années (à indiquer dans le « cadre de candidature » fourni dans le DCE).
- e. **Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités professionnelles :**
 - Liste des principales prestations de service similaires exécutées au cours des 3 dernières années (références antérieures significatives), indiquant la nature le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux ainsi que l'identité du destinataire public ou privé ; les prestations sont prouvées par des attestations des bénéficiaires ou, à défaut, par une déclaration de l'entreprise candidate (à indiquer dans le « cadre de références » fourni dans le DCE).
- f. **Renseignements permettant d'apprécier la capacité économique et financière :**
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles (à indiquer dans le « cadre de candidature » fourni dans le DCE).

En cas de candidature présentée en groupement d'opérateurs économiques, les documents énumérés ci-dessus, exceptée la déclaration de candidature mentionnée au a. qui est commune à l'ensemble des membres du groupement, sont à remettre **par chaque membre du groupement**.

Le candidat doit clairement identifier, dans son dossier de candidature, les compétences de chacun des membres du groupement.

En cas de sous-traitance, les documents énumérés ci-dessus, exceptée la

déclaration de candidature mentionnée au a., sont à remettre **par chaque sous-traitant**.

Le candidat doit clairement identifier, dans son dossier de candidature, les compétences de chacun des sous-traitants qu'il présente.

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen approprié.

Le candidat peut déposer sa candidature avec un DUME, y compris un DUME électronique mais il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures. Le DUME doit être rédigé en français. Il peut être créé à partir de l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer>.

Le candidat peut également utiliser l'imprimé DC2 qu'il peut télécharger à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>, en complément du DC1.

Pour justifier ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché notamment par un engagement émanant de cet opérateur confirmant qu'il mettra ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché public.

Sauf mention contraire sur pièce identifiée, il n'est pas exigé que les pièces de la candidature soient signées.

Pièces devant être produites au plus tard au stade de l'attribution du marché :

Le cas échéant, les candidats en possession des pièces suivantes sont invités à en joindre une copie dès la constitution de leur dossier de candidature :

- a) une « **attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales** » (dite « **attestation de vigilance** ») **datant de moins de 6 mois**, fournie par l'URSSAF ou un autre organisme de Sécurité sociale chargé du recouvrement, ou un document d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- b) une « **attestation de régularité fiscale** » **délivrée par l'administration fiscale datant de moins de 3 mois**, justifiant que l'entreprise est en règle au regard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts (IR, IS, TVA) ou un document d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- c) un extrait du registre professionnel pertinent, tel qu'un **extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 datant de moins de 3 mois**, ou document équivalent, notamment pour les candidats non établis en France ;
- d) les **attestations d'assurance décennale et de responsabilité civile pour**

risques professionnels en cours de validité (avec indication de la nature, de la durée et des montants des garanties) ;

- e) un **RIB** ;
- f) pour les cotraitants d'un groupement candidat au marché, **une attestation de délégation de pouvoir au représentant légal (ou habilité) de l'entreprise désignée comme mandataire du groupement, pour accomplir tous les actes, signer et remettre tous les documents nécessaires à la passation et l'exécution du marché, au nom et pour le compte du cotraitant concerné, dûment signée par le représentant légal (ou dûment habilité) de l'entreprise mandante** (cf. modèle de délégation de pouvoir au mandataire fourni dans le DCE);
- g) le cas échéant, la ou les **déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir** pour l'exécution des prestations (DC4 - fourni dans le DCE) ;
- **l'« Attestation travailleurs étrangers » fournie dans le DCE, à remplir par l'entreprise**, permettant d'attester qu'elle n'emploie pas de travailleurs étrangers ou, dans le cas contraire, de fournir la liste nominative des travailleurs étrangers qu'elle emploie et qui sont soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du code du travail. Cette liste doit comporter, pour chacun de ces travailleurs, toutes les informations figurant à l'article D.8254-2 du code du travail (1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail).

En tout état de cause, les pièces listées ci-dessus devront être produites par le candidat pressenti attributaire dumarché avant la conclusion et la notification du marché audit candidat.

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet toutes les pièces mentionnées ci-dessus pour chacun de ses sous-traitants, exceptée la pièce visée au f. En cas de groupement, le mandataire remet toutes les pièces mentionnées ci-dessus pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants, exceptée la pièce visée au e, en cas de groupement solidaire (le seul RIB devant être produit étant celui du compte commun ouvert au nom du groupement).

Les documents rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Conformément à l'article R2144-7 du code de la commande publique, si un candidat se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par le pouvoir adjudicateur, produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Il en est de même lorsqu'il n'est pas en mesure - dans le délai prescrit - de procéder au remplacement du cotraitant ou du sous-traitant touché par une interdiction de soumissionner conformément aux dispositions de l'article L. 2141- 13 du code de la commande publique.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après le classement des offres, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables et des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

4.1 Pièces de l'offre :

L'offre remise par les soumissionnaires devra comprendre, pour chacun des lots auxquels il soumissionne :

- L'acte d'engagement (A.E.) du lot concerné, dûment complété ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) proposée pour la mission objet du lot concerné, dûment remplie sous format Excel ;
- Un Mémoire Technique sous PDF équivalent, 30 pages A4 maximum, y compris annexes de type CV, plans, planning, fiches techniques), qui devra comprendre les éléments suivants :
 - Compréhension des enjeux du projet :
 - Enjeux identifiés par l'entreprise pour son lot
 - Organisation de chantier et interactions avec les autres lots
 - Approche de l'entreprise sur les spécificités techniques éventuelles
 - Respect du planning et des délais :
 - Moyens humains en adéquation avec les spécificités du projet affectés à l'opération (personnel encadrant et sur chantier)
 - Moyens mis en œuvre pour optimiser les délais d'exécution respecter le planning
 - Délais envisagés : commande + mise en œuvre
 - Intervention en site occupé et patrimonial :
 - Moyens mis en œuvre pour la prise en compte de la co-activité à l'échelle du site du conservatoire
 - Modalités d'intervention en respect du patrimoine existant
 - Sécurité et Développement durable :
 - Hygiène et sécurité sur le chantier
 - Moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances liées au chantier (acoustiques, visuelles, olfactives...)
 - Traitement des déchets : moyens envisagés pour traiter les divers déchets et moyens mis en œuvre pour limiter les déchets

Les autres documents du dossier de consultation, qui sont à accepter sans modification, ne sont pas à rendre avec l'offre.

Le dossier du candidat sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA : Les quantités indiquées dans la DPGF sont données à titre indicatives et ne dispensent pas le candidat de ses vérifications personnelles et des études nécessaires à l'établissement de son prix. La modification des quantités est donc autorisée.

Le dossier sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre (Cf. article 8 du Règlement de la Consultation (RC)).

Critères d'attribution : Les modalités d'analyse et de notation des candidatures et des offres sont indiquées à l'article 5 du Règlement de la Consultation.

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES des lots 03 et 05	Pondération
Critère n°1 - PRIX	50%
Critère n°2 – VALEUR TECHNIQUE	50 %
2.1. Compréhension des enjeux du projet - Enjeux identifiés par l'entreprise pour son lot - Organisation de chantier et interactions avec les autres lots - Approche de l'entreprise sur les spécificités techniques éventuelles	15 points
2.2. Respect du planning et des délais - Moyens humains affectés à l'opération (personnel encadrant et sur chantier) - Moyens pour optimiser les délais d'exécution et respecter le planning - Délais envisagés : commande et mise en œuvre	15 points
2.3. Intervention en site occupé et patrimonial - Moyens mis en œuvre pour la prise en compte de la co-activité à l'échelle du site du conservatoire - Modalités d'intervention en respect du patrimoine existant	10 points
2.4. Sécurité et Développement durable - Hygiène et sécurité sur le chantier - Moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances de chantier - Traitement des déchets : moyens envisagés pour traiter les divers déchets et moyens mis en œuvre pour limiter les déchets	10 points

Négociations : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entamer des négociations dans le cadre de la présente procédure, dont les modalités sont prévues à l'article 6 « Négociations » du Règlement de la Consultation.

Date limite de réception des offres : **25 août 2025 à 10H00 sur la plateforme PLACE.**

Date limite de réception des questions : **18/08/2025**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : A2025.028

Renseignements complémentaires : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, au plus tard le 18 août 2025 sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2810918&orgAcronyme=f2h>

Une réponse sera alors adressée à tous les opérateurs économiques ayant téléchargé le dossier après identification au plus tard le 20 août 2025.

Le DCE est disponible en téléchargement sur le profil acheteur de l'Université de Lyon (accès libre, direct et complet).

L'instance chargée des recours est le Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon cedex 03.

Date d'envoi du présent avis : 09.07.2025

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2810918&orgAcronyme=f2h>

Adresse internet à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2810918&orgAcronyme=f2h>